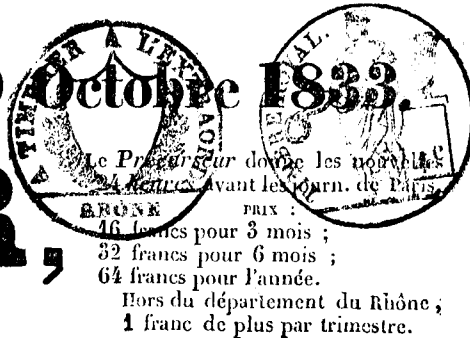


LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.
Et chez MM. Lepelletier et Comp^{te}, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

Lyon, 19 octobre.

Le beau triomphe légal remporté à Paris par M. Rodde au nom de la presse, n'est pas seulement une victoire d'opinion pour l'opposition radicale, c'est encore une immense conquête pour la propagation des saines idées politiques.

En effet, le nombre des exemplaires de feuilles politiques qui se colportent et se vendent ainsi chaque jour dans Paris, est vraiment incroyable, et avant l'essai qui a été fait de ce mode de publication, personne n'aurait pu prévoir un pareil résultat. Aussi l'autorité, qui sait à quoi s'en tenir, a-t-elle exprimé, par l'organe de M. Persil, la terreur que lui cause une si rapide propagation, et les obstacles qu'elle avait tenté d'opposer avec une invincible obstination malgré un premier arrêt de cour royale, n'étaient pas un simple caprice de police; une vexation haineuse et brutale; c'était l'exécution d'un plan très-raisonné, dont le but était ainsi que l'a dit naïvement M. Persil, d'arrêter cette formidable propagande qui apprend aux ouvriers qu'ils sont des hommes comme les autres.

Il y a deux conséquences à tirer du fait qui produit les terreurs du pouvoir. La première c'est que le juste-milieu ment sciemment lorsqu'il nous parle sans cesse de l'indifférence du peuple pour la presse et les doctrines républicaines. Si la presse périodique ne pénétrait pas plus profondément et plus activement dans les masses, c'était le fisc qu'il fallait en accuser, le fisc qui prélève des droits énormes sur l'industrie de la presse, et qui confisque préalablement près de la moitié de la valeur de ses produits. Dès que la presse a pu découvrir, au travers du réseau de lois qui l'étouffe, une issue pour s'échapper et se répandre à bon marché dans les masses pauvres, elle été accueillie avec empressement par le peuple à qui, jusqu'ici, on ne lui avait pas permis d'arriver.

La seconde conséquence à tirer, c'est que la presse, malgré les entraves qui la surchargent, est un moyen tout puissant et éprouvé auquel on peut se fier sans crainte et qui rend inutile beaucoup d'action secrète qui fut nécessaire dans un autre temps.

Nous pensons que les bons citoyens devraient s'entendre partout et notamment à Lyon pour organiser des publications analogues à celles qui donnent à Paris de si grands résultats. Ici sans doute on aurait encore plus à s'en féliciter, car il y a peu de populations aussi intelligentes et aussi bien préparées à écouter et à adopter des idées de liberté régulière, d'égalité pacifique et d'ordre équitable. Il en est peu qui aient aussi largement profité, depuis trois ans, de la presse, tout incomplète qu'on ait pu la faire jusqu'à présent.

Il ne se vend dans les rues de Lyon que de petites feuilles informes, remplies de nouvelles tronquées, et publiées sous la protection spéciale de l'autorité. Armés du droit nouvellement consacré à Paris par la justice et la résistance civique, les citoyens peuvent transformer en un utile enseignement cette petite spéculation de police.

LA ROYAUTE NE TIENT QU'A UNE ERREUR.

Il n'y a plus en France que les légitimistes qui soient réellement royalistes. A l'exception de ce parti, la royauté n'est plus considérée que comme une nécessité absurde, mais heureuse par les uns, humiliante et fatale par les autres. Ainsi du jour où l'on pourra convaincre les partisans de la royauté que cette nécessité n'est qu'imaginaire, la royauté tombera pour toujours.

Cette prétendue nécessité repose sur une erreur que les faits semblent prendre plaisir à démontrer chaque jour. C'est, dit-on, pour éviter les révolutions qu'on veut un roi héréditaire, parce qu'on ne peut se faire à l'idée que l'élection d'un chef de l'état pût s'effectuer chez nous aussi paisiblement qu'en Amérique depuis cinquante ans. Du reste, tout le monde est d'accord que l'élection est le seul moyen assuré d'avoir un chef capable, et l'on convient également que le pays ne peut être bien gouverné que par un homme d'une capacité supérieure. On convient encore que la nomination à vie aurait les mêmes inconvénients que l'hérédité; car, s'il est vrai, qu'on ne puisse juger un homme que par ses actions, c'est surtout lorsqu'il s'agit de gouverner un grand peuple que l'expérience est nécessaire. Il y aurait donc folie à élire pour la durée de tout une génération, un homme dont la capacité gouvernementale ne serait que présumée. Que si l' élu s'était montré dans sa première expérience, un de ces hommes de génie destinés à faire fleurir les empires, il fût élu plusieurs fois, c'est ce que personne ne blâmerait; mais on comprend, néanmoins, qu'il n'en serait point ainsi de l'élection à vie, car l'homme de génie a ses imperfections comme tout autre, et il ne faut pas qu'une nation soit exposée à subir les vicissitudes, qui peuvent s'opérer dans le caractère ou les facultés d'un homme quel qu'il soit.

Il n'y a pas un esprit raisonnable en France qui ne comprenne parfaitement ces grandes vérités; mais les timides

et le nombre en est grand) sont épouvantés à l'idée de voir, tous les quatre ou cinq ans, agiter une question aussi importante que celle de donner un chef à l'état; et la crainte des révolutions leur fait rejeter le seul moyen d'y mettre un terme. C'est que les intriguans soldés par la royauté sont parvenus à force d'astuce et surtout à l'aide de cette jonglerie parlementaire de la restauration, à persuader à toute cette bourgeoisie peu instruite, que hors la royauté il ne peut y avoir en France ni paix, ni prospérité.

Mais ce qui contribue surtout à leur faire supporter tous les inconvénients de la royauté héréditaire, c'est qu'on leur fait croire qu'eux, honnêtes bourgeois-électeurs, parviendront à forcer le roi à n'être qu'un mannequin, un automate à signature. Ils s'imaginent dès lors qu'il importe peu que le chef suprême de l'état soit homme de génie ou idiot, puisqu'il ne sera là que pour signer et nommer les ministres que l'opinion bourgeoise voudra bien lui désigner.

Si ce système n'était pas l'utopie la plus insensée qui soit jamais sortie d'un cerveau malade, il resterait encore à prouver qu'elle prévient effectivement les révolutions dont on a tant de peur; mais les faits démontrent positivement le contraire.

Nous avons joui pendant quinze ans de ce gouvernement par excellence dont on nous vante tous les jours les résultats matériels, et pourtant ce gouvernement a fini par une révolution qui nous a amené une quasi-guerre étrangère, une véritable guerre civile et une grande calamité matérielle, pour nous servir de l'expression favorite du juste-milieu. Mais, nous dira-t-on, les Bourbons étaient de mauvaise foi, et Charles X était un imbécille qui se laissait conduire par le parti prêtre; il a renversé la Charte, et c'est pour cela que la révolution a eu lieu. A la bonne heure; mais qui vous garantit que l'hérédité ne vous amènera pas un nouveau Charles X? Vous imaginerez-vous, par hasard, qu'un roi, quel qu'il soit, ne trouvera pas parmi ses courtisans une demi-douzaine d'individus prêts à signer tout ce qu'il voudra? Que ferez-vous donc alors? Une nouvelle révolution sans doute? puis une nouvelle Vendée, puis une augmentation de votre dette publique qui ne s'amortira jamais que par une banqueroute. Voilà votre avenir, voilà le système qu'on vous vante comme le seul capable de vous faire jouir de la paix intérieure et de vous faire respecter de l'étranger. Depuis 45 ans que vous essayez votre système de royauté constitutionnelle, vous en êtes à la sixième. Vous avez eu Louis XVI, Napoléon 1^{er}, Napoléon II, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. Le peuple a tué le premier; il a laissé tomber le second et le troisième deux fois sans les soutenir comme rois; il a chassé une fois le 4^e, deux fois le 5^e, et Dieu connaît son amour pour le 6^e!!! Si les républicains eussent autant de fois essayé leur système, que dirait-on d'eux?

Pour prouver que la république n'est pas possible en France, on nous dit tous les jours qu'un soldat la renversa sans que le peuple fit le moindre mouvement pour l'en empêcher; mais on ne nous dit pas que ce soldat était aux yeux de ce même peuple la république personnifiée. Si l'on soutenait le contraire, nous demanderions qu'on nous expliquât pourquoi Bonaparte qui renversa la république pour se mettre à sa place, conserva pourtant pendant 4 ans le mot, après que la chose n'existait plus. Qu'on nous dise donc pourquoi nous trouvons partout l'an XIV de la république française? A qui fera-t-on croire que ce fut sans motif, sans raison, que l'homme de génie conserva pendant si long-temps un mot qui lui sonnait si mal aux oreilles? Est-ce là une preuve que la nation française était possédée de la manie monarchique? N'est-ce pas au contraire la preuve certaine de son horreur pour la royauté? Nous dira-t-on encore pourquoi Napoléon proscrivait avec une espèce d'acharnement la liberté de la presse? Qu'avait-il à craindre de cette liberté, si ce n'est l'explosion du sentiment républicain?

Quoi! l'homme le plus populaire qui ait jamais existé craignait la liberté de la presse! Il la craignait parce qu'elle aurait dévoilé sa trahison et sa popularité n'aurait pu le garantir d'une ruine certaine si la presse eût pu démontrer à la France que Napoléon voulait se faire roi. Enfin, nous ferons une dernière réflexion sur ce chapitre: c'est que si la nation française eût fait pour Napoléon la moitié des efforts qu'elle avait faits pour la république, il serait encore sur le trône.

Le sort de nos théâtres est enfin fixé. La direction vient d'être confiée à M. Lecomte pour trois ans, à partir de 1834. La gérance actuelle de M. Lecomte nous est un sûr garant des efforts qu'il fera dans sa future administration pour donner à nos théâtres tout l'éclat que réclame l'importance de notre cité.

Le conseil municipal ne pouvait faire un plus heureux choix; et c'est vraiment justice que de conserver à la tête d'une semblable entreprise celui qui a su résoudre cette année un problème insoluble jusqu'alors: une direction sans subvention et un été avec des bénéfices.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 17 octobre.

Voici les nouvelles d'Espagne connues par les correspondances particulières, car le gouvernement qui seul peut en donner d'officielles ne les livre au public, suivant son habitude, qu'après en avoir tiré tout le profit possible et lorsque cette marchandise, source puissante des fortunes rapides de ses honorables soutiens, est tombée au plus bas prix et tout-à-fait perdue de valeur. En attendant donc que ses courtiers aient fini leurs opérations tant à la Bourse qu'après des ministres et banquiers étrangers, voici ce qu'on écrit de Bordeaux:

Le courrier de Madrid a manqué hier à Bayonne, on n'a reçu que quelques lettres de la Navarre, de l'Aragon et des villes les plus voisines de Guipuzcoa, mais rien n'a pu parvenir de l'intérieur.

Des courriers passent tous les jours dans notre ville, l'un d'eux a rapporté qu'il avait trouvé à peu de distance de Vittoria un corps de 4,000 hommes et de 300 cavaliers qui se dirigeait contre les insurgés. A Vittoria la population s'était soulevée et avait intercepté le passage de tous les courriers, excepté de ceux expédiés par les ambassadeurs étrangers.

Le courrier de la malle, qui est parti de Bayonne mardi dernier, a été arrêté à Vittoria. On a saisi toutes les dépêches, et ce n'est que sur la présentation d'un passeport délivré par l'ambassade française qu'il a pu continuer à cheval sa route jusqu'à Madrid.

Le général Castagnon est toujours à Tolosa attendant le renfort qui lui arrive de Castille; il vient d'écrire au fameux Pastor, qui se trouve dans notre ville, d'aller le rejoindre. Le chef de Guérillas a demandé la garantie de deux personnes, deux des députés de la province de Guipuzcoa sont venus eux-mêmes lui apporter l'invitation du général Castagnon. Gaspard Jauregui, dit el Pastor, est parti pour Tolosa.

La diligence qui était partie de Bayonne, il y a quatre jours, a été obligée de rebrousser chemin, elle est rentrée hier dans notre ville.

La Navarre paraissait tranquille, mais on craignait toujours quelque mouvement.

Le vice-roi a fait sortir une partie des étrangers de la garnison de Pampelune pour aller à la recherche de Jantos Ladrón dont il a mis la tête à prix.

On dit que le 2 on avait fait partir de Madrid, à marche forcée, 3,000 hommes d'infanterie et différents escadrons de cavalerie avec quelques pièces d'artillerie contre Bilbao, et qu'ils devaient être joints en route par des troupes de Valadolid, de Burgos et même de Pampelune, ainsi que par des carabiniers-douaniers à pied et à cheval qui, de l'Ebre, s'étaient retirés vers les provinces basques.

Il paraît qu'à Logrono, don Carlos a été proclamé le 7. — Le gouvernement de la Grèce paraît s'être ravisé sur sa politique à l'égard de la France.

Depuis cinq jours, notre cabinet a reçu les plus tristes nouvelles sur ce malheureux pays désolé par la guerre civile depuis le départ de nos troupes, et contre laquelle le roi Othon et ses troupes ne peuvent rien. Des négociations vont être nouées sur sa demande pour que les autres puissances autorisent la France à y rétablir l'ordre, qu'elle seule avait pu jusqu'ici tant soit peu maintenir.

L'envoyé de la Grèce a eu de fréquentes conférences avec le duc de Broglie et le ministre de Bavière. Il s'agit d'un grand projet, qui est l'établissement de garnisons françaises dans les places fortes du pays entretenues aux frais de la Grèce sur les produits de ses douanes. On y ajouterait en outre l'abandon de certains terrains par compagnies qu'elles feraient valoir elles-mêmes, et formeraient des espèces d'école d'agriculture qui profiteraient également aux habitants. Le général Fabvier aurait proposé de former dans ce but une légion de volontaires pour la Morée à l'instar des légions Romaines. Rien pourtant n'a encore été décidé.

On assure que M. Bory-St-Vincent, ancien aide-de-camp du ministre de la guerre, a reçu une mission pour le roi de la Grèce, et tout est ajourné jusqu'à son retour.

— Le gouvernement pontifical vient de désigner des vicaires apostoliques pour Oran, Bougie, Bone et autres points de notre colonie d'Afrique. Il est à remarquer que tous ses envoyés sont sujets du roi de Sardaigne.

Cette préférence, donnée aux sujets d'une puissance dont les prétentions sur notre conquête, quoique ridicules, n'en étaient pas moins réelles, est encore une nouvelle preuve de la bienveillance de la cour de Rome pour la France et son nouveau gouvernement, malgré tout ce qu'il peut faire pour elle. Nos doctrinaires, cependant, n'ont pas voulu laisser passer cette nouvelle boutade qui, d'ailleurs, leur enlevait l'exercice de leur plus chère prérogative.

MM. Montalivet et Cousin se sont entendus pour dresser une liste de vicaires apostoliques ou évêques *in partibus*, et ont eu l'adresse de la faire agréer à M. gr de Paris, en lui demandant son choix; si bien que celui-ci s'est joint à eux pour réclamer le droit de la couronne de France de présenter les candidats.

M. Alphée de Votry, fils de feu M. Bourdon, ex-préfet de Gènes, et qui, à ce titre, fut choisi par Casimir Périer pour aller obtenir grâce à Rome pour l'échauffourée d'Ancone, a été de nouveau désigné pour suivre auprès du St-Siège les négociations du ministère pour les vicariats d'Afrique.

— Il y a eu hier réunion à la chancellerie, on se trouvaient MM. d'Argout et Guizot. Le motif de cette conférence était un travail secret qu'aurait entrepris le garde-des-sceaux sur ses anciens chiens condamnés politiques qu'il a si lâchement reniés; ce travail serait soumis à la commission présidée par le maréchal Gérard, commission qui montrerait des sentiments de justice et de sympathie que sont loin de partager les agents de la restauration, le ministre de Gand Guizot, le commissaire de Charles X d'Argout et le renégat Barthe. On aurait ainsi pour but de représenter les condamnés comme des repris de justice, de véritables incendiaires ne méritant pas plus d'intérêt que les faussaires ou les voleurs.

M. Gisquet se chargerait aussi de fournir les commentaires

par un relevé de ses livres de police, comme si la plupart n'étaient pas assez connus du public et jugés par lui, non d'après les fastes de la restauration, mais le martyrologe de la liberté.

C'est ainsi que l'on prétendrait travestir en brouillons et perturbateurs de la société, ceux qui tracèrent de leur sang la route que devaient suivre leurs frères de juillet, que ces messieurs appellèrent des héros, parce qu'ils furent vainqueurs.

— Les chemins de fer et l'instruction publique auront les honneurs de l'ouverture de la session qui, est jusqu'à nouvel ordre, fixée au 20 novembre. Au train dont vont les projets au ministère du concours, nos pauvres représentants étourdis des rapports et réclamations des intérêts matériels ne sauront auquel entendre.

La situation de l'Ouest a donné lieu ce matin à une réunion de ministres au département de l'intérieur. Le clergé recommencerait ses menées, et prêche ouvertement la restauration de Henri V, auquel le bras de Dieu (sans doute les baïonnettes étrangères), doit venir en aide. Des émissaires parcourent ses campagnes, les engageant à s'armer pour la défense de la légitimité et de la religion à laquelle les révolutionnaires veulent substituer le culte de l'apostat Châtel et de Voltaire. Des agents sont, dit-on, débarqués en Bretagne et se sont fait centre de ralliement. Les chefs du parti insistent sur la nécessité de former une grande armée royale, afin de seconder le roi de Hollande dont on répand à profusion le manifeste contre le roi des belges, et la résolution des souverains de mettre fin aux maux des peuples et de remplir les devoirs que la providence leur a imposés. On promet en outre, qu'avec Henri V, tomberont l'impôt du sel et la conscription. A tout cela qu'oppose le gouvernement? Il envoie des agents négocier avec les évêques et les curés qui se jouent de lui, recommande une surveillance des côtes qu'il est si facile d'échapper quand les moyens sont ainsi restreints; et si nous en croyons certaines indiscrétions, il croit avoir tout fait parce qu'il a désintéressé une maison de Jersey chargée d'une fourniture d'armes pour une destination suspecte.

Nouvelles.

On lit dans la Gazette de Picardie :

ATTENTAT CARLO-JÉSUITIQUE.
Beau dévouement du maire, du conseil municipal et de la garde nationale dans la conspiration.

R. S. V. P.

M. l'abbé D***, homme aimable, profondément instruit et fidèle à la légitimité, qui est notre seul port de salut, vient de se dévouer entièrement à l'éducation publique, il a formé une institution près du bourg de V*, qui déjà compte 72 pensionnaires. Voulant faire connaissance avec le maire, il mit au bas d'une invitation les quatre initiales R. S. V. P., si usitées en pareille circonstance.

Le docte magistrat en fut fort embarrassé, y pensa tout un jour et ne dormit pas la nuit.

Après de vains efforts d'imagination, il rumina que son conseil-municipal serait instruit de la conspiration jésuitique R. S. V. P.

Le conseil assemblé, l'invitation passa de main en main jusqu'au... dernier, et les notabilités doctrinaires répétèrent, comme à l'enseignement mutuel, R. S. V. P. C'est singulier, mais bien sûr nous tenons le fil de la conspiration. Alors les faiseurs prirent la parole, félicitèrent le maire sur la confiance qu'il avait montrée en son conseil, et l'engagèrent à se rendre au lieu du rendez-vous pour rendre compte au procureur du roi de la conspiration R. S. V. P. Pour plus de sûreté, une compagnie de la garde nationale fut assemblée, se tint en embuscade à cent pas de la maison, et le dîner fini, le maire vint lui dire : Messieurs, c'est drôle, ce jésuite, c'est un brave homme, il m'a donné un bon repas, et moi, voyant qu'il n'avait pas l'air d'un conspirateur, je lui ai dit que les lettres R. S. V. P. m'avaient fait bien peur. Il a beaucoup ri, et m'a dit : Puisque mon dîner vous a paru bon, dans une huitaine de jours, je vous écrirai R. S. V. P. en toutes lettres.

(Historique).

— On écrit de La Haye, 12 octobre :

Quelques personnes avaient cru que la mission du prince de Schwarzenberg contribuerait enfin à terminer les différends qui subsistent entre la Hollande et la Belgique, et qui sont également pernicieux pour l'un et pour l'autre pays. Des journaux d'Amsterdam ont également accueilli cette opinion; car on aime à croire les choses que l'on souhaite, et il faut dire qu'en Hollande tout le monde, la nation, la presse, désirent la fin pacifique de ces différends. Je dis tout le monde, car il n'y a d'autre exception que le roi.

Malheureusement cette opinion des journaux d'Amsterdam est maintenant démentie par des personnes à même d'être bien informées, et qui assurent que le roi Guillaume n'est point disposé à suivre les conseils du prince de Schwarzenberg.

Ces personnes ne disent pas si le roi Guillaume, par ce refus, s'expose au mécontentement des cours de l'Est, ou bien si tout en proposant un prompt arrangement on lui a conseillé sous main de le différer; mais ce qu'on donne comme positif, c'est que le roi Guillaume n'accédera pas aux représentations officielles du prince de Schwarzenberg qui semblent l'engager, entre autres choses, à reconnaître pleinement le roi Léopold, et que par conséquent les paroles du gouvernement, à l'ouverture prochaine des États-Généraux, ne seront pas rassurantes pour tout le monde.

— Le savant Lelewell, dont le nom se rattache si glorieusement à l'histoire de la révolution polonaise, habite depuis quelque temps la Belgique. Il s'était rendu, il y quelques jours à Gand, pour y visiter le cabinet de médailles de l'université; en revenant à pied à Bruxelles, il a été arrêté sur la route par des gendarmes, et incarcéré à Alost, où il dut passer la nuit sur la paille; mais ayant été conduit à Bruxelles, il comparut devant M. le juge d'instruction, qui, après avoir examiné ses papiers, s'est empressé de le faire mettre en liberté, en lui témoignant les regrets qu'il éprouvait de ce qui s'était passé.

Il paraît qu'il avait été arrêté parce qu'il avait un passeport français pour l'Angleterre.

(Indépendant de Bruxelles.)

— Les circonstances dans lesquelles se trouve l'Espagne appellent l'infant don Carlos à se faire chef de parti. C'est un rôle qui ne semble pas aller à sa taille; mais on sait que la loi qui règle la succession politique dans les monarchies héréditaires ne s'enquiert pas de la capacité des prétendants pour les mettre à la tête des intérêts d'une nation. Don Carlos est

un homme d'une taille au-dessous de la moyenne; son esprit est peu cultivé; sa figure, peu avenante par l'ensemble de ses traits, est encore singulièrement enlaidie par l'avancement très prononcé de la lèvre inférieure, signe caractéristique des Bourbons espagnols. Son caractère est naturellement indécis et timide; et il ne faut rien moins que l'activité de sa femme et les prétentions du parti qui en a fait son chef pour le tirer de l'insignifiance à laquelle la nature semblait l'avoir condamné. Durant sa captivité à Valençai avec son frère Ferdinand, il passait comme celui-ci son temps à broder des ornements d'église.

De retour en Espagne, après les événements de 1814, il manifesta la plus grande aversion pour les patriotes espagnols auxquels il devait sa liberté. Ferdinand le maria à une sœur de sa première femme, qui était une infante de Portugal. Cette princesse, dont les aventures galantes ont fait, depuis son mariage, grand bruit à Madrid, fut surprise un jour en tête à tête avec Ferdinand par son mari, et il s'en suivit une scène fort plaisante qui égaya long-temps les causeries de la camarilla.

Cette circonstance explique la haine invétérée qui a toujours existé entre la femme de don Carlos et les épouses de Ferdinand. Don Carlos, quoiqu'instruit de la conduite de sa femme, n'a pas cessé d'être dominé par elle, et l'est encore aujourd'hui plus que jamais. C'est elle qui est le véritable chef du parti, auquel son mari prête son nom. Déjà en 1820 elle s'était signalée par son opposition au régime constitutionnel; elle dirigeait à cette époque tous les complots apostoliques, et ne se faisait pas faute d'accuser en toute occasion Ferdinand et son mari de lâcheté pour avoir prêté serment à la constitution.

Don Carlos prétend dans ses déclarations actuelles que son intention est de respecter les privilèges des provinces et même de faire des concessions aux libertés publiques; mais il est facile de prévoir de quelle nature seraient ces concessions sous un prince entièrement dominé par une femme qui est une véritable furie d'absolutisme.

— On lit dans le Journal du Havre :

« La fureur des duels ne se ralentit pas aux États-Unis, et surtout à la Nouvelle-Orléans. On nous écrit de cette ville que, dans une seule journée, trois rencontres ont eu lieu. M. Charles Conrad a tué M. J. W. Hunt; M. H. Caleb a grièvement blessé le fils de M. J. - B. Leigh, et enfin M. Bosque et Marigny se sont battus au sabre, et se sont fait de dange-reuses blessures. »

— Un phénomène remarquable a été observé, le 4 juillet dernier, dans le village de Makhratchine, district et gouvernement de Tobolsk. Entre trois et quatre heures après-midi, un nuage venant de l'ouest, passa au-dessus de ce village; il en est tombé de la grêle de la grosseur d'un œuf d'oie, et en même temps de petits aérolithes cubiques, d'environ un verschock carré de base, et moins. Ces aérolithes ont brisé toutes les vitres dans le village, abattu les herbes et les plantes potagères, sans cependant avoir blessé personne, ni causé de dommage au bétail. Le village de Nakhatchine est distant de Tobolsk en hiver de 300 verstes, par le trainage qui s'établit en ligne directe, et en été de 600 verstes.

— La liste civile continue à faire de l'argent des débris de l'héritage du dernier des Condes. Les décors du théâtre de Chantilly sont mis en vente : on calcule qu'elle en retirera à peu près 600 fr.

— On a toujours prêté à M. de Talleyrand un grand nombre de mots heureux; en voici un qui nous est rapporté par un personnage qui en garantissait l'individualité et qui pouvait le tenir de première main.

C'était peu de jours après le retour du vétéran de la diplomatie. On s'entretenait à St-Cloud des crises que le ministère anglais avait traversées depuis un an, et de la position pénible dans laquelle l'avait placé à diverses reprises le mauvais-vouloir de l'aristocratie. « Mais, disait une dame, lord Grey ne pouvait-il pas se tirer d'embarras au moyen d'une fournée de paires? — Oh! non madame, reprit M. de Talleyrand, lord Grey est un homme comme il faut. » Il faut avouer que ce mot passablement insolent était dit en présence de deux ministres qui ont beaucoup contribué à accroître le personnel de notre chambre haute, et de deux dames d'honneur, épouses de paires de nouvelle date.

(Temps.)

— M. de Talleyrand, à peine arrivé à Valençai, y a reçu la visite de M. Royer-Collard, qui est son voisin de campagne, et un des hommes avec lequel le vétéran de la diplomatie aime le plus à se trouver. On peut assurer, sans l'avoir entendu, que toutes les sommités actuelles, sans exception, n'ont guère été épargnées dans le tête à tête des deux caustiques vieillards.

(Tribune.)

— Le Moniteur Algérien du 16 septembre annonce qu'il y aura à la mairie d'Alger, au retour de la haute commission d'enquête, une exposition publique des produits agricoles et manufacturiers du pays.

Lord Stuart de Rothesay, qui a été ambassadeur à Paris, était parti pour l'Ecosse quelques jours avant les grandes tempêtes qui désolèrent l'Océan, annonçant à toute la société de Londres qu'il allait tenter une petite excursion pour son plaisir. Dans un port d'Ecosse, où séjourna le noble lord, il lui prit fantaisie d'assister à une pêche, et il monta sur une de ces grandes embarcations, pour vues de vivres pour quelques jours, qui vont au-delà du canal guetter le passage des harengs. Quelques heures après son départ, une effroyable tempête s'éleva, et le navire, chassé par les vents, fut poussé jusque dans la mer du Nord, d'où il ne put regagner l'extrémité de l'Ecosse qu'au bout de plusieurs semaines. Pendant ce temps on se livrait à Londres à une foule de conjectures sur l'absence de lord Stuart, et l'on pensa généralement qu'il s'était embarqué pour la Hollande, chargé d'une mission secrète près du roi Guillaume. Déjà, dit-on, le ministère anglais avait envoyé un émissaire à Amsterdam pour épier sa conduite et déjouer ses intrigues qu'on regardait comme dangereuses de la part d'un homme aussi habile, lorsqu'un matin le malheureux lord apparut sur le rivage d'Ecosse, encore plus maigre qu'on ne l'avait jamais vu, et dans un état de débilitation qui n'eût pas fait soupçonner en lui un membre de la chambre des pairs et l'un des plus nobles représentants de l'aristocratie anglaise près des grandes cours de l'Europe. On dit que la gravité de lord Grey n'a pas tenu au récit de cette aventure, et qu'il a témoigné à lord Stuart le regret de ne l'avoir pas chargé d'une négociation près du gouverneur du Groënland.

— Une association politique de dames anglaises vient de se former à Londres pour la publication d'un journal intitulé : la Tribune des Femmes.

— Dans la soirée du 12 de ce mois, sur les neuf heures et demie, on a vu à l'Observatoire de Paris une aurore boréale. La lumière était peu considérable en général. De temps à au-

tre on voyait s'élever quelques aigrettes d'un éclat blanchâtre, et dans lesquelles on n'apercevait aucune de ces teintes rouges que l'on remarque quelquefois.

A l'horizon, on observait une masse compacte de lumière blanche d'environ 15 degrés d'étendue, qui allait alternativement de l'ouest au nord-est et parcourait dans cette direction un espace d'à peu près 100 degrés. A dix heures et demie, ce phénomène s'est éteint, après avoir lancé, au N. N. E., des aigrettes d'une lumière blanche, mais plus éclatante qu'auparavant. Ces jets de lumière ne se sont pas élevés de plus de 15 degrés au-dessus.

— On lit dans le Breton (Nantes), du 15 :

Nos légitimistes continuent à répandre dans les campagnes les bruits les plus absurdes. On demandait il y a deux jours à un citoyen de Nantes que ses affaires avaient appelé à quelques lieues de la ville, s'il était vrai que la duchesse de Berri fût débarquée en France, si une insurrection carliste avait réellement éclaté à Lyon, et si deux régiments entiers n'avaient point été taillés en pièces par les insurgés. Nos feuilles ont beau réitérer journellement des bruits aussi extravagants et aussi peu fondés, elles ne peuvent suffire à les détruire.

Tous les bons citoyens qui sont répandus dans les campagnes ne devraient-ils pas, de leur côté, démentir ces nouvelles et propager la vérité? S'il y a activité malveillante de la part des carlistes, n'y a-t-il pas souvent apathie condamnable chez les patriotes, qui ne font pas tout ce qu'ils devraient faire pour neutraliser les menées de nos éternels adversaires?

— Vainement M. Genty veut fuir le charivari et passer à Bougie pour retourner en France; les préparatifs de voyage que l'on remarque dans sa maison, sont une preuve certaine de sa déconfiture, et, quelque rusé qu'il soit, il ne nous échappera pas.

Tous les bonheurs, ou du moins les apparences de bonheur semblent arriver à la fois sur la colonie; M. Genty sera enfin rappelé et charivarisé, le maréchal Clausel est parmi nous, et nous sera rendu comme gouverneur de la colonie, nous y ajoutons foi; la commission d'enquête reconnaît la justesse de nos plaintes et apprécie les avantages de la colonisation; le brave général Voirol, bien qu'il en coûte à la bonté de son cœur, punit exemplairement les Adjoints de leur déloyauté et de leur cruauté; il ne nous manque qu'un projet de loi portant : « l'ancienne régence d'Alger fera désormais partie intégrante de l'empire français. »

(Avis Algérien.)

— La commission de Bone, semblait prête à se livrer à ses travaux d'organisation, quand tout-à-coup nous avons appris son départ pour Oran, après un séjour de quarante-huit heures donné au repos.

Les membres de cette commission paraissent ne rien négliger pour connaître le pays, et nous espérons beaucoup de leurs travaux, dès que fatigués de battre les mers, ils s'occuperont dans le recueillement de notre état et de la colonie.

M. Laurence, pour se livrer avec plus de soins à ses observations sur les tribunaux et cours du pays, a jugé les promenades en mer superflues pour sa partie spéciale, et est demeuré à Alger pour y suivre de plus près et mieux apprécier la marche de notre justice coloniale et gentylienne.

(Idem.)

— L'in-folio que M. Genty a préparé pendant qu'il était à la campagne est enfin achevé et lecture en a été donnée à la commission administrative. Cet ouvrage n'est pas dépourvu d'intérêt : c'est une copie de tous les rapports faits par les chefs de service, le tout enveloppé et lié par quelques phrases de la façon du compilateur. Une phrase pourtant a fait une sensation bien vive et bien agréable sur les colons, c'est celle qui termine l'ouvrage :

« Il existe contre moi et autour de moi une opposition qui doit m'enlever à mes fonctions. »

Il faut croire que, sur ce point, M. Genty en sait plus qu'il n'en dit.

(Idem.)

— Un Anglais a récemment parcouru les meilleurs vignobles de la France et des bords du Rhin, pour acheter des plantes de vigne, qu'il se propose de propager dans la Nouvelle-Galles méridionale. Il espère réussir mieux qu'on n'a réussi au Cap de Bonne Espérance.

— On lit dans l'Echo du Nord (Lille), du 15 :

Il paraît que M. Méchin fait exécuter à la lettre les instructions ministérielles qui lui prescrivent d'user de sévérité contre les étrangers proscrits.

On nous assure que des réfugiés italiens, dont les passeports avaient été visés à Bruxelles par notre ambassadeur, n'ont pu pénétrer sur le territoire français.

MM. les ministres de la police et des affaires étrangères devraient bien s'entendre sur les ordres qu'ils transmettent à leurs agents, car les malheureux proscrits dont nous venons de parler n'auraient pas fait l'inutile voyage de Bruxelles à la frontière, si l'ambassadeur français ne leur avait pas accordé sans difficulté un visa qui ne leur présageait point les mesures inhospitalières dont M. le préfet du Nord a été ici l'exécuteur.

TRIBUNAUX.

— « Dites donc, père Roland, venez donc voir celle à Lavard qu'est dans le champ avec Philibert. Pauvre cher homme de Lavard, vas. — Où donc que vous voyez ça, la Griffarde? Je vois qu'un homme, il n'y a pas de sexe. — Je vous dis que si, et je vas l'aller dire au garde. Ça sera amusant tout de même. »

La Griffarde fit tout comme elle le disait, et c'est par suite de ces propos que Lavard, sa femme et Philibert comparaissent en police correctionnelle.

Prunelle, le garde champêtre, s'avance majestueusement, la bandoulière sous l'habit et le col empressé dans un sac de cuir qui lui couvre les oreilles, et il dépose ainsi :

« J'étais donc en tournée sur la route d'Orléans, et dans l'exercice de mes fonctions; que j'entends des cris au lointain, et que m'étant arrêté, je regarde de tous côtés, toujours dans l'exercice de mes fonctions, et je n'aperçois rien. Je ne me décourage pas, vu l'exercice de mes fonctions; je continue donc ladite route, et l'exercice de mes fonctions; je continue donc ladite route, et voilà que deux habitants de ladite commune me communiquent qu'il vient de se commettre un délit dans un champ de blé; fort bien. C'était un délit de mœurs. (Mme Lavard, grosse et jolie paysanne de vingt ans, s'agite sur son banc.) »

Le garde champêtre : Minute. C'était ladite dame (la dame Lavard) sourit qu'on avait vue couchée dans le blé (M. Lavard rit plus fort) avec le sieur Philibert ici présent. (M. Lavard est pris d'un rire inextinguible; Philibert est impassible; Mme Lavard arrange ses cheveux.)

Le garde champêtre, continuant : Ceci était dans l'exercice de

es fonctions. Je me présente sur les lieux, absence totale ; rien de des blés foulés aux pieds. Des passans me récidivent que c'est le lendemain, M. La femme Lavard et ledit sieur Philibert... Le lendemain, M. Lavard, époux de ladite, vient pour que je m'aligne avec lui... comme fonctionnaire public, c'était impossible... Alors le lendemain, moi, orné des insignes qui me caractérisent et du sieur Roumain, tambour, je fus accosté par la dame Lavard, qui me prit à la tête et me distribua un soufflet, que je répondis par un coup de talon sur la fesse, mais dans l'exercice de mes fonctions. Tout prouve que cette femme était un geut-à-pens, dont j'en ai écrit à M. le procureur du roi.

La lettre du garde champêtre se termine par ces mots : « Je vous dois ce rapport pour me mettre à l'abri de la férocité de gens dans ce cas d'événements désagréables sur ma personne, vous sachiez à quoi vous en tenir.

M. Claveau : Tout cela n'était qu'une horrible diffamation, et si le garde champêtre a été apostrophé par M^{me} Lavard, c'est qu'il l'avait gravement compromise par ses propos.

M. Lavard : C'est vrai, je voulais même quitter ma femme à cause de tout ça.

M^{me} Lavard : Je lui ai fichu une tape, parce qu'il m'avait donné un coup de bâton.

Le garde champêtre, avec feu : J'étais dans l'exercice de mes fonctions.

Les témoins entendus n'ont pas permis d'éclaircir bien au juste le point de savoir quel était l'agresseur. Hâtons-nous de dire qu'ils ont prouvé du moins que les propos de la Grifardie étaient une calomnie, et que M^{me} Lavard n'a jamais pensé à Philibert.

Aussi sur les conclusions même du ministère public, les prévenus ont été acquittés.

— M. Antony Thourret, ex-gérant de la *Révolution* de 1830, qui achève dans la prison de Saint-Vaast, à Douai, les nombreuses condamnations encourues pour délits de presse, adressé au *Libéral du Nord* la lettre suivante, sur le départ de la prison de Saint-Vaast, de Demey, condamné à la peine de mort :

« Je ne me permettrai pas ici autre chose que le récit le plus simple des faits, car j'ai trop d'indignation au cœur !... »

« Aujourd'hui 6, à six heures du matin, Demey dormait encore ; c'est moi qui l'ai réveillé ; il s'est levé très-vite, car il était tout habillé ; je lui ai annoncé que la charrette attendait à la porte pour le mener à Cassel... »

« Demey m'a donné la main, elle était mouillée de sueur, et il me dit : Je suis prêt ! » Alors deux condamnés aux travaux forcés qui couchaient dans la même chambre se sont mis à pleurer... Demey leur a dit : « Je vais à la mort, et c'est vous qui pleurez !... » Demey a été ensuite dire adieu à travers les barreaux, à deux prisonniers flamands qui lui ont dit ce seul mot : Courage !... Alors Demey me prit par le bras dans une petite cour : « Je vous disais hier que je mourrais par un beau temps ! voyez le ciel... ; n'avez-vous pas raison ? je ne suis qu'un pauvre soldat. J'ai servi ma patrie pendant douze ans... Si j'étais mort en Espagne, je serais déjà oublié ; mais avant quelques années je serai un homme célèbre... ! Remerciez pour moi M. Victor Hugo ; et vous, M. Antony, soyez attentif à ce qui se passera après ma mort, je compte sur votre honneur pour réhabiliter ma mémoire !... »

« J'ai répondu à Demey : « Mon camarade, vous savez que moi je vous crois innocent : souvenez-vous donc que votre mort peut être utile encore ; mourez avec courage, et vous donnerez une grande leçon à ce qu'on appelle l'humanité !... »

« Demey a allumé sa pipe, a reçu quelque argent que le concierge m'a donné. Le concierge lui disait : « Prenez ça, Demey, car en quittant cette prison vous quittez vos seuls amis ! » La servante l'a embrassé, le concierge l'a embrassé, les trois guichetiers l'ont embrassé, et Jacques me dit en pleurant : « Cela me fait beaucoup de mal, car c'était un bon prisonnier ! » J'ai embrassé Demey, mais j'ai pu attendre pour pleurer !... Il me voyait plus de courage et ce n'était pas en ce moment-là qu'il fallait le désabuser. Tout le monde a embrassé Demey, excepté M. le lieutenant de gendarmerie et M. le maréchal-des-logis !... qui disait : « Dépêchez-vous ! »

« Le prêtre Gadanne, aumônier de la prison, qui le premier a eu l'idée que la pensée *présuimée raisonnablement* de M. le procureur du roi était que Demey eût les fers aux pieds et aux mains, ne l'a pas embrassé, car il n'était pas là ! Demey est monté en charrette... il sera à Cassel dans... cinq jours ! Je ne puis mieux dire que de donner, pour finir, l'extrait d'une lettre de M. de Jazy, chef de bureau des grâces. J'ai cette lettre sous les yeux, elle est adressée à Victor Hugo à la date du 23 septembre : »

« Autant que vous, Monsieur, je désire qu'on abolisse la peine de mort le plutôt possible ; je ne connais qu'un homme qui le désire *peut-être plus que vous*, c'est le roi !... Mais... etc... »

« Le roi n'a pas fait grâce... ! »

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 15 octobre. — Consolidés en compte 87 (cote de 4 heures.)

— Les nouvelles reçues ce matin du Continent sont entièrement dénuées d'intérêt.

Les lettres de Paris ne nous apprennent rien de plus nouveau de l'Espagne.

— On a reçu au café de l'Amérique du Nord et du Sud des journaux de New-York jusqu'au 20 septembre dernier, apportés par l'Ontario, capitaine Sehor. Ils ne contiennent rien de bien intéressant.

— Ils portent cependant que des troubles d'une nature assez grave avaient éclaté dernièrement à Montréal. Les habitants de cette ville et les soldats avaient été plusieurs fois en dispute ; ils en sont venus à des voies de fait, et il a fallu tous les efforts et tout le zèle des magistrats et des officiers pour prévenir de fâcheuses conséquences.

Ces feuilles ajoutent qu'il règne une grande jalousie et beaucoup d'agreur des deux côtés, entre la populace et les soldats, et qu'il ne faudrait qu'une légère circonstance pour faire éclater les hostilités.

Ces journaux ne contiennent aucune nouvelle ultérieure de Mexico.

— Un navire, le *Johannes*, arrivé le 18 de Matanzas, avait annoncé que la fièvre jaune exerçait les plus grands ravages dans cette ville.

— On lit dans le *Courier* :

Nous avons fait observer, il y a peu de jours, que la régente d'Espagne agissait prudemment et avec sagesse en n'allarmant pas les Espagnols par un changement brusque et soudain. Son manifeste publié dans la *Gazette de Madrid* du 5 courant nous a prouvé que la régente agissait de la manière que nous avions jugée la plus

sage. Elle garde M. Zéa Bermudez dans ses conseils, et c'est lui qui a dicté ce document.

Ce manifeste est représenté par le *Times* comme laissant percer à chaque ligne la politique de M. Zéa Bermudez, et n'est presque qu'une partie de la fameuse déclaration qu'il publia l'an dernier à son entrée au ministère.

Le *Times* paraît n'avoir pas une entière confiance dans ce système de politique. Mais la tranquillité qui a régné en Espagne pendant l'administration de M. Zéa Bermudez est la meilleure preuve de la bonté de son système. Nous ne sommes pas de ceux qui désirent voir un changement de politique dans un changement de personnes ou de souverains. Tous ces changements doivent venir de plus haut, et ils sont loin d'être avantageux au pays quand ils viennent à l'occasion de la mort d'un roi. Pour qu'un nouveau système de politique surgisse d'une manière avantageuse, il doit, comme notre réforme parlementaire, prendre sa source dans les circonstances du moment et dans l'opinion publique. Si donc les opinions constitutionnelles n'étaient pas les plus nombreuses en Espagne, ce serait vraiment folie à un gouvernement de chercher à les faire prévaloir.

Nous savons qu'il y a dans tous les pays de l'Espagne un grand nombre d'esprits actifs qui voudraient faire de leurs opinions la règle de conduite des autres hommes ; mais tant que leurs opinions ne sont pas celles de la société, nous disons tout haut, quoique aussi amis de la liberté qu'aucun de nos plus zélés confrères, qu'elles ne peuvent et ne doivent pas être la règle des gouvernements.

C'est la véritable essence du gouvernement représentatif d'être en parfait accord avec l'opinion de la grande masse de la nation ; et c'est parce que nous supposons que le système de politique suivi jusqu'à présent par M. Zéa Bermudez est d'accord avec les désirs et les vues de la grande masse du peuple espagnol, qu'il a notre approbation. Les nations ont besoin de tranquillité et non de guerres civiles, pour arriver à des améliorations et à des progrès.

— La malie des îles sous le vent, arrivée hier, nous a apporté les journaux de ces colonies. Il s'était manifesté quelque mécontentement parmi les nègres de St-Vincent et de la Dominique, parce qu'ils n'avaient pas obtenu une émancipation immédiate, et un grand nombre d'entre eux ont, dit-on, déclaré qu'ils préféreraient leur situation actuelle au nouveau système d'apprentissage. Les nègres des plantations situées sous le vent de St-Vincent avaient montré quelques symptômes d'insubordination, mais on espérait que cela serait bientôt apaisé.

La sécheresse continuait toujours à la Grenade, et y faisait beaucoup de mal.

— D'après des lettres de Buenos-Ayres, nous apprenons que le gouvernement a rendu un décret permettant l'exportation de l'or et de l'argent monnayé.

— La compagnie actuelle des Indes Orientales, devant cesser ses opérations commerciales au mois d'avril prochain, une nouvelle compagnie va se former par commandite sur une magnifique échelle. Elle joindra au commerce de la Chine celui de toutes les *Présidences*. Les actionnaires de la compagnie actuelle des Indes-Orientales, seront fortement intéressés dans la nouvelle compagnie qui ne tardera pas à se former.

(Hampshire Telegraph.)

ITALIE. — Trieste, 5 octobre. — Nous avons reçu des lettres de Scutari jusqu'à la date du 10 septembre. Les troupes parties de Janina pour porter secours à la garnison enfermée dans la citadelle de Scutari, trouvèrent en arrivant au bord de la Drina, la rive opposée, occupée de gens armés qui avaient fait passer de leur côté tous les bateaux et transports.

Le pacha de Scutari instruit de l'état de choses et ayant notamment appris que toutes les mesures avaient été prises pour empêcher le passage, fit partir pour la Drina quelques centaines de Méridites (habitans des montagnes des environs de Scutari qui suivent le rite latin) gagnés par lui et une partie de la garnison pour opérer une diversion en faveur du corps de troupes auxiliaires, et leur faciliter le passage de la rivière.

Là-dessus un combat s'engagea entre les gens de Scutari, campés sur les bords de la Drina, et les Méridites joints aux soldats de la garnison qui se termina entièrement à l'avantage des premiers, et eut pour résultat la dispersion totale des seconds. Par suite de cette défaite, les chefs des Méridites proposèrent aux Scutariens de faire cause commune avec eux. Néanmoins le magistrat et les notabilités de la ville rejetèrent la proposition en ajoutant qu'ils n'avaient pas besoin d'alliés, attendu qu'ils voulaient obtenir justice en suivant les voies légales et ne feraient usage de leurs armes que dans le cas où leur sûreté personnelle serait compromise. Ils paraissent avoir présumé, non sans raison, que les Méridites n'avaient pas agi sérieusement, mais bien à l'instigation du pacha de Scutari qui n'aurait ordi cette intrigue que pour donner quelque consistance à l'accusation par lui portée devant la sublime porte contre les Scutariens, suivant laquelle ces derniers seraient en pleine révolte, et chercheraient à se procurer des partisans en lui donnant le plus d'extension possible. Du reste, il n'était encore arrivé à Scutari aucune réponse de la députation de Constantinople.

(Gazette d'Augsbourg.)

AUTRICHE. — Vienne, 6 octobre. — Les troupes russes qui étaient réunies à Modlin, sont rentrées dans leurs cantonnemens après le départ de S. M. l'empereur Nicolas. On avait répandu la nouvelle, sans toutefois la garantir, que le prince de Varsovie résignerait ses fonctions de gouverneur, pour s'occuper exclusivement de l'armée ; mais on ne nommait pas encore son successeur.

(Gazette d'Ausbourg.)

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 2 octobre. — Le 28 du mois dernier, S. M. l'empereur, est arrivée à Larskojals de son voyage en pays étrangers. S. M. jouit d'une parfaite santé.

A son retour, l'empereur s'est arrêté à Ostrolenka, pour examiner le fameux champ de bataille du 26 mai ; le général-adjutant Berg, qui a pris une part brillante dans cette affaire, en fit le tableau à S. M. ; et il est évident que des efforts inouïs ont dû être faits pour vaincre les obstacles dont l'ennemi avait tiré parti.

(Gazette d'Etat de Prusse.)

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

Chez LOUIS BABEUF, rue St-Dominique, et chez tous les libraires.

DE LA COALITION

DES

CHEFS D'ATELIER

DE LYON.

PAR JULES FAVRE, AVOCAT.

Prix : 75 centimes.

(2378 5)

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

140 RECETTES POUR LES LIQUIDES EN GÉNÉRAL,

Par M. le comte de C^{te} LAZOSKI, Professeur de Chimie et Membre de l'Académie royale des Sciences.

PRIX 3 FRANCS :

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur qui se charge de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile : l'auteur garantit également que celui qui posséderait cet ouvrage pour soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surlines de différentes qualités, pour le prix de 24 sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga, de Malère, muscat de Frontignan, du vin de Lachryma-Christi.

Cet ouvrage est en vente chez l'auteur, qui est visible tous les jours jusqu'à onze heures du matin, place des Célestins, n° 1, au 2^e étage, au-dessus du café des Mille-Colonnes ; chez Targe, libraire, rue Lfaont, n° 4 ; chez Louis Babeuf, rue St-Dominique, n° 2 ; et chez Charles Savy, quai des Célestins, n° 49.

NOTA. Il y a dans l'ouvrage plus de 40 recettes qui ne sont pas portées sur le présent prospectus.

Lundi 14 octobre, de 11 heures à midi, dans la salle du café du *Messenger des Dieux*, en présence de 150 personnes et plus, l'auteur de cet ouvrage, a donné une leçon gratuite dans laquelle il a fabriqué 40 livres de liqueurs de différentes qualités dans l'espace de 28 minutes. Toutes les personnes honorables qui ont goûté de ces liqueurs ont été très surprises de la qualité superflue, avec des parfums les plus délicats, et au prix de 24 sous la bouteille.

Vingt bouteilles des dites liqueurs ont été conservées pour faire goûter à toutes les personnes qui se présenteront chez l'auteur.

(2420 3)

PRIX-COURANT

DES

ESSENCES ET EXTRAITS

(SEUL ET UNIQUE DÉPOT)

Chez M. BONNERU, sur le pont de pierre du Change, n° 4, à Lyon.

ESSENCE de rose.	l'once.	f.	16 c.
— de néroli.	id.	8	»
— de bergamote.	id.	1	»
— d'absinthe.	id.	2	50
— d'orange.	id.	1	»
— de citron.	id.	1	»
— de lavande.	id.	»	40
— de romarin.	id.	»	40
— de girofle.	id.	2	»
— d'estragon.	id.	4	»
— de menthe anglaise.	id.	2	50
— de cédrat.	id.	1	50
— d'anis.	id.	1	50
— de fleur d'orange.	id.	»	»
— de cannelle.	id.	2	»
— de fenouil.	id.	1	»
— de curacao.	id.	3	»

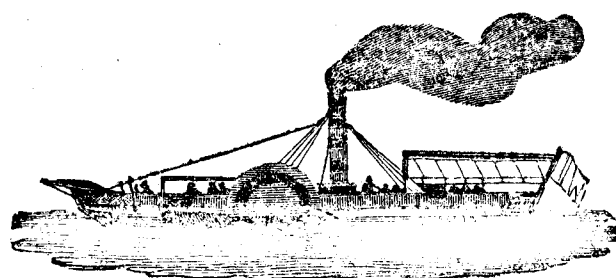
ESSENCE ou Extrait d'après la Fabrique des percs Dominicains de Ste-Marie nouvelle de Florence.

— de marasquin.	id.	3	50
— de noyaux.	id.	3	»
— de vanille.	id.	2	»
— d'alquermes.	id.	3	»
— de rose.	id.	4	»
— de noix muscade.	id.	2	»
— de macis.	id.	3	»
— de musc.	id.	2	»
— d'ambre gris.	id.	2	»
— de cardamomum.	id.	3	»
— de jasmin.	id.	2	»
— de violette.	id.	2	»
— de cannelle de Ceylan.	id.	3	»

Un jeune homme qui vient de terminer ses classes à Paris désire trouver une place de professeur, soit dans une maison bourgeoise ou dans un pensionnat.

Il peut enseigner la langue latine, les élémens de la langue grecque, les langues anglaise et italienne.

S'adresser au bureau du journal.



Dimanche 20 octobre,

LES

PAQUEBOTS A VAPEUR

Du Rhône

Reprendront leur service d'hiver.

LE PRIX DES PLACES EST RÉDUIT :

Pour AVIGNON, premières, 20 f. ; secondes, 15 f. S'adresser quai de Retz, n° 42.

(2424 2)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2430) VENTE APRÈS DÉCÈS

D'un mobilier, rue St-Jean n. 24, au 1^{er} étage.

Le mardi, vingt-deux octobre et jours suivants, l'an mil huit cent trente trois, à neuf heures du matin, il sera, au domicile ci-dessus indiqué, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un mobilier délaissé par demoiselle Cordeirier, lequel consiste en lits à deux dossiers, secrétaire formant bibliothèque, commode, console à dessus de marbre, pendule en marbre et cuivre doré, canapée, fauteuil, matelas en laine et crin, linges de lit et de table, batterie de cuisine; vingt-quatre assiettes en porcelaine de chine, vaisselle ordinaire, etc., etc.

Le mercredi, vingt-trois octobre même année, à l'heure de midi, il sera vendu un couvert et six cuillères à café, le tout en argent.

Cette vente sera faite à la réquisition des héritiers bénéficiaires, et d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, dûment en forme.

(2434) Lundi, vingt-un octobre mil huit cent trente-trois, neuf heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis consistant en cylindre, presses, calandre, banque, bureau, commode, table, chaises, tabourets, etc.

(2435) Lundi, vingt-un octobre mil huit cent trente-trois, neuf heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, table, poêle, réchaud, un placard, etc.

ANNONCES DIVERSES.

TRES BEAUX BOIS DE FUTAIES,

A vendre en un ou plusieurs lots

Le 20 novembre 1833, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Guye, notaire à Autun, il sera procédé à la vente par adjudication, de la coupe et superficie de:

1^o Le Bois de Breux, d'une contenance de quarante arpens un quart, dans lequel se trouvent environ, 2,000 pieds de très beaux Chênes et 140 Châtaigniers ou fayards;

2^o Le Bois de Thorsan, d'une contenance de douze à treize arpens, dans lequel existent environ, 900 pieds de très beaux Chênes et 30 à 40 Châtaigniers ou fayards;

3^o Le Bois de Daune, d'une contenance de neuf hectares vingt ares, dans lequel se trouvent environ, 1000 pieds de très beaux arbres Fayards ou Châtaigniers.

Tous ces bois dépendant de la terre de Thil, située sur les communes de St-Didier et Milay, près la maison de Bourgogne, sur la grande route d'Autun à Luzay.

Pour tous renseignements, s'adresser, jusqu'au jour de l'adjudication, à M. de Chazelles propriétaire au château de Thil et audit M^e Guye notaire à Autun.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'une maison située à la Guillotière, rue de Provence, n^o 9.

Cette maison se compose de deux corps de bâtiments séparés par une vaste cour.

La vente aura lieu le mardi vingt-neuf octobre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre n. 2, à qui l'on peut s'adresser pour traiter de gré à gré. (2306 9)

(2434) VENTE

Des tableaux, dessins, gravures, antiquités et objets d'art, composant le cabinet de feu M. J.-B. Coulet, ancien avoué à Lyon.

Le lundi vingt-un octobre 1833, et jours suivants, à cinq heures de relevée, place de l'Herberie, n^o 2, au premier étage, il sera procédé, par un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de plus de 300 tableaux et 4,000 dessins des meilleurs maîtres de toutes les écoles; d'environ 10,000 gravures de l'œuvre des anciens graveurs allemands, hollandais et italiens, et d'une belle collection d'eaux-fortes de Boissieu, sur papier de Chine ou grand papier; de 25 vases étrusques de grande dimension; de marbres et bronzes antiques ou florentins; de meubles anciens, vitraux, médailles et objets d'art divers, et d'une riche collection de pierres gravées, camées ou intaillées; le tout provenant de la succession vacante de feu M. J.-B. Coulet, ancien avoué et amateur distingué de cette ville.

La vente de chaque vacation se composera d'une série de chacun des genres d'objets désignés ci-dessus, en suivant l'ordre numérique de chaque division du catalogue. Les objets vendus le soir, seront préalablement exposés la matin au public, depuis midi jusqu'à deux heures.

MM. les amateurs qui n'auraient pas reçu de catalogue, peuvent s'en procurer gratis au bureau des commissaires-priseurs.

(2427) VENTE AUX ENCHÈRES.

Le dimanche, 27 octobre 1833, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n^o 165, il sera procédé à la vente aux enchères et à l'amiable des immeubles appartenant au sieur Simon Bain fils, situés à Vaise.

(2428) A vendre. Plusieurs Maisons, du

revenu de 4, 4 1/2 et 5 pour 100, situées à Lyon, dans les prix de 18, 25, 29, 37, 52, 64, 72, 77, 98, 100, 110, 115, 120, 145, 190 et 260,000 francs et au-dessus.

Belle Prairie, du revenu de 4 1/2 pour 100, dans le Beaujolais, du prix de 80,000 francs. S'adresser pour le tout à M^e Morand, notaire à Lyon, à l'angle de la rue Grenette et de la rue de l'Aumône, chargé de diverses propositions d'échange et du placement de plusieurs capitaux à dette à jour et en rente viagère, à des conditions avantageuses.

(2388 3) A vendre. Une étude de notaire-certificateur à la résidence de Cuiseaux, chef-lieu de canton, arrondissement de Louhans, département de Saône-et-Loire.

S'adresser, sur les lieux, à M^e Moyne, notaire, licencié en droit, titulaire; et à Lyon, à M. Reverchon, huissier, quai de la Baleine, chargé également de la vente d'une étude d'huissier à Lyon.

(2429) A vendre par suite de décès.—Un excellent fonds d'herboriste disposé pour pharmacie. Ce fonds existe depuis 40 ans. S'y adresser, rue St-Georges, n^o 19.

(2432) A vendre pour cessation de commerce.—Un fonds de café. Le propriétaire à qui appartient aussi la maison dans laquelle se trouve le café, et qui le fait valoir depuis plusieurs années, le louerait volontiers tel qu'il est.

S'adresser au bureau du journal.

(2310 7) A vendre.—Un fonds de café. S'adresser chez M. Lacroix, liquoriste, rue St-Dominique.

(2433 2) A vendre.—Un fonds de café situé sur une place très-commercante. S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(2404 2) A vendre.—Un char dit wourot, neuf, très-léger, élégant, à capote qui s'enlève à volonté, fait de commande, pour un cheval.

S'adresser chez M. Guyet, sellier, place Bellecour, n^o 23.

(2354 10) A vendre.—Un superbe coffre-fort tout en fer, d'une très-grande dimension, à deux ouvertures, d'un travail rare et d'un mécanisme extrêmement ingénieux.

S'adresser chez MM. Lecourt, Phélip et C^e, marchands de fer, rue St-Hélène, n^o 4.

(2329 3) A vendre.—Plusieurs fusils de chasse. S'adresser au café Laverlochère, quai St-Vincent, n^o 65.

(2402 2) A louer de suite.—Bel appartement de six pièces, au 4^e étage, avec cave et grenier, près le Grand-Théâtre.

S'adresser au portier, rue du Garet, n^o 3.

RÉPÉTITION DES CLASSES DU COLLÈGE,

Tous les soirs de 6 à 8 heures.

Français, Latin, Grec, Mathématiques,

Physique, l'italien, etc.

Rue Royale, n^o 13, au 3^e.

Prix: 20 f. par mois.

Leçons particulières. (2424 2)

COURS DE TENUE DES LIVRES

ET DE LANGUES VIVANTES.

M. NORDHEIM, ouvrira fin courant de nouveaux cours de tenue des livres et d'arithmétique commerciale.

Les cours auront lieu le matin et le soir. La durée est fixée à quatre mois, et le prix à 80 f.

Des cours des langues allemande et anglaise seront également r'ouverts à la même époque.

Le professeur se chargera de l'éducation de quelques jeunes gens destinés au commerce.

S'adresser rue Neuve, n^o 12, au 4^e matin jusqu'à 10 heures. (2348 5)

COURS DE LANGUE ANGLAISE.

M. G. LAWRENCE, professeur de langue anglaise, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui lui ont témoigné le désir de suivre ses cours, qu'il en ouvrira un le 25 courant, et l'autre le 10 du mois prochain. L'application qu'il a faite de sa méthode à l'instruction d'un grand nombre d'élèves, lui permet de pouvoir assurer que 36 leçons ont toujours été suffisantes pour vaincre toutes les difficultés de prononciation et de syntaxe.

Il donne aussi des leçons en ville et dans les pensionnats.

S'adresser, d'une à deux heures, à son nouveau domicile, rue St-Côme, n^o 10, au deuxième. (2403 3)

(2397 2) COMPAGNIE

D'Assurances générales sur la Vie.

La Compagnie d'Assurances générales existe depuis 14 ans. Elle est la première qui a introduit en France les assurances sur la vie.

Au moyen de ces assurances, un père peut léguer un capital ou une rente à sa femme ou à ses enfants.

Tout individu peut fonder un héritage ou transmettre un bienfait, après son décès, à telle personne qu'il lui plaira de désigner.

Un débiteur peut faire assurer une somme en faveur d'un ou de plusieurs créanciers.

Pour prix de ces assurances, les assurés acquiescent, en une seule fois ou annuellement, à leur choix, une prime déterminée, selon leur âge et la durée du contrat.

La Compagnie acquiert des nu-propriétés et des usufruits de rentes sur l'état.

Elle reçoit aussi des fonds en viager; elle accorde un intérêt gradué selon l'âge; ainsi: 8 p. 100 à 52 ans; 9 p. 100 à 57 ans; 10 p. 100 à 61 ans; 12 p. 100 à 66 ans, et ainsi de suite.

Les rentes peuvent être établies sur plusieurs têtes.

Elles sont payées à jour fixe et sans frais.

La Compagnie, dans le compte qu'elle est tenue de publier tous les six mois, expose sa situation financière et les progrès de ses opérations. Toute personne peut en prendre connaissance.

Ses opérations sont garanties par tous les biens, meubles et immeubles qu'elle possède et qui sont spécifiés dans ses comptes.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. E. Réveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n^o 1.

(2421 3) Un dessinateur de papiers peints, compositeur et lithographe, désire trouver de l'emploi à Lyon ou lieux environnants. S'adresser au bureau du journal.

ANCIEN

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles-Martin Bardin et C^e à Chambéry, Même maison, à Lyon, faubourg de Vaise.

Cette maison a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils peuvent se procurer chez elle, toutes sortes d'arbres à fruit, d'arbres et arbustes d'ornement, toujours verts et à feuilles caduques; des graminées de toute espèce, pour jardins et pour prairies; des patte d'asperge d'Elm et de Hollande; de rosiers à haute et basse tige, dans les espèces remontantes et autres; enfin toutes sortes de plantes de pleine terre d'orangerie et de serre chaude.

Ayant depuis long-temps reconnu les qualités qui distinguent le murier *dela Chine*, ou murier *multicaule*; la maison s'est particulièrement occupée de la multiplication de ce précieux végétal; de manière qu'elle en a, cette année une très-grande quantité de disponibles à la vente, soit à haute soit à basse tige, greffés ou francs de pied; elle envoie franco son catalogue aux personnes qui lui en font la demande. (2218 5)

Clyso-Pompe.

Cette nouvelle seringue est renfermée avec tous ses accessoires dans une jolie boîte de douze lignes d'épaisseur. Plus solide que le clysoir, sans être d'un prix beaucoup plus élevé, cet instrument peut supporter toute espèce de liquide, de l'huile même, sans s'altérer.

Le dépôt, à Lyon, est chez Guichard, pharmacien, place des Cordeliers, n^o 22, en face de l'église. (2405 2)

Précieuses DÉCOUVERTES.

SIROP APÉRITIF,

Reconnu éminemment anti-syphilitique au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHU, élève de l'École Spéciale de Strasbourg, pharmacien, rue St-Jean, n^o 48, à Lyon.

De tous les médicaments employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doive être préféré au Sirop Apéritif, approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce Sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou frictions mercurielles. (Prix de la bouteille, 40 fr., demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

Traitement pour la Gale.

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouchu, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, récentes ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement: 5 fr.)

Sirop de Calabre.

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettent sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux tant vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un béchique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phtisie; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Péri-néomies les plus intenses. (Prix du flacon: 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouchu, a l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325 7)

MALADIES

DE

POITRINE.

(2207 3) Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelés chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n^o 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

AVIS RELATIF AU SIROP DE VELAR.

M. Courtois, prévient les personnes qui sont dans le cas de faire usage du Sirop de Vélar, qu'il n'a établi des dépôts de ce Sirop chez aucun pharmacien ni autre personne à Lyon. C'est donc un mensonge manifeste que plusieurs pharmaciens prétendent tirer ce Sirop de sa pharmacie, et une pure jonglerie. En conséquence, les personnes qui tiennent à avoir du Sirop de Vélar de la pharmacie Courtois, sont prévenues qu'elles n'en trouveront que chez lui.

MALADIES

SECRÈTES

Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le seul remède qu'on puisse employer avec sûreté pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, gonorrhées, syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. Ce remède entièrement exempt de mercure, convient à tous les âges et à tous les tempéraments, même les plus délicats.

Il se distingue éminemment d'une foule de préparations secrètes qu'on présente au public comme approuvées par le gouvernement.

Un dépôt est établi à Paris, dans toutes les villes de France et de la Belgique, ainsi qu'à Genève et à Chambéry. La vente publique en a été autorisée dans ces deux Etats, après une analyse faite par MM. les vérificateurs des remèdes étrangers.

Se vend à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n^o 32.

On fait des envois. (2336 6)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Sené*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n^o 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce purgatif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 6)

Spectacles du 20 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

La République, l'Empire et les Cent-Jours, drame.

CÉLESTINS.

Matin et Soir, vaud. — Wamba, vaud. — Charlotte Corday, drame. — Baboon, vaud.

BOURSE DE PARIS du 17 octobre.

Cinq p. 0/0,	101f	101f 5	100f 95	100f 95
— fin cour.,	101f 15	101f 30	100f 95	101f 5
Emp. 1831,				
Quat. p. 0/0,	72f 25	72f 30	71f 95	72f
Trois p. 0/0,	72f 15	72f 35	71f 80	72f
— fin cour.,	87f 25	87f 80	87f 50	87f 80
Ren. de Nap.	87f 75	87f 80	87f 50	87f 80
— fin cour.,				
Emp. d'Esp.	73f			

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BORTOL, quai Saint-Antoine, n. 36.